



Editorial

Par M. Uwe Michael Neumann, Conseiller Technique Principal

2015 a été une année particulièrement intense au sein du Projet REMAP. Le rythme effréné du travail effectué par l'équipe du Projet a débouché sur des résultats concrets. Nous nous en réjouissons et nous engageons à rester sur cette lancée pour améliorer les connaissances de tous les acteurs clés impliqués dans le secteur des industries extractives en zone CEMAC. Le soutien apporté à la Commission de la CEMAC, à l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC, aux Organisations de la Société Civile, ou aux journalistes participe de cet effort.

Nous avons engagé des formations à l'intention des cadres des ministères en charge des industries extractives des pays de la sous-région. La constance de l'activité a permis de capitaliser les acquis et les effets sont désormais visibles. Nous avons été sollicités par d'autres acteurs pour le renforcement de leurs capacités, et pour plus d'efficacité nous avons entrepris de revisiter les modules enseignés. Cette quête de performance débouchera cette année sur des formations dans le domaine de la fiscalité pour aider les intéressés dans leur travail au quotidien.

Pour l'année 2016, nous avons de nouveaux défis à relever pour faire avancer les lois et codes communautaires. Notre appui à la Commission de la CEMAC pour l'élaboration d'un code minier communautaire et d'une politique genre entre dans cette dynamique.

Nous remercions nos partenaires pour leur franche collaboration, et espérons que l'appui du Projet restera un facteur important pour une meilleure performance et plus d'efficacité, afin d'assurer la gestion durable des ressources extractives dans la CEMAC.

PROJET REMAP

CEMAC

Bulletin trimestriel du projet de
Renforcement de la Gouvernance des
Matières Premières en Afrique Centrale

Dans cette édition

Les cadres de la CEMAC à l'école de la Gestion des connaissances



A lire aussi



FORMATION:

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle enseignée par l'AIE



FISCALITÉ DES IE: Les modules de formation en chantier



REDYNAMISATION: Le RACIE-CEMAC évalue ses activités

FORMATION: L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE ENSEIGNÉE PAR L'AIE

Pour sa 5^{ème} sortie, l'Académie des Industries Extractives (AIE) a renforcé les capacités des cadres des pays membres de la CEMAC sur cette thématique.

Comprendre les enjeux et défis de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) en zone CEMAC, tel a été le thème de la formation de quatre jours tenue en novembre 2015 à Douala au Cameroun, à l'intention des fonctionnaires des Ministères des Mines et de la Géologie, de l'Environnement et de l'administration des territoires, ou de l'Aménagement du territoire des pays membres de la CEMAC.

Ces cadres de l'administration ont vu leurs connaissances améliorées grâce aux cours dispensés par Peter Rödel (Formateur principal, ingénieur des Mines), Hervé Tassi, (Ingénieur des Mines) et Mama Mforifoum (Consultant international en développement durable).

En plus de leurs présentations, les experts ont utilisé des supports de formation interactifs et des projections vidéo pour mieux partager leur savoir. Et dans l'optique de mutualiser les expériences de tous les apprenants, ils ont misé sur les travaux de groupes, les discussions et les réflexions en plénière.

La formation de Douala aura donc permis à la vingtaine de cadres présents d'avoir une meilleure lecture de la pratique de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans les



différents pays de la Zone CEMAC notamment en ce qui concerne la législation, les dynamiques, les méthodes d'exploitation et les risques environnementaux. Aussi ont-ils appris de l'expérience d'autres pays par exemple à quel point le travail des enfants, et des femmes sur certains sites miniers et les risques liés à la manipulation des produits toxiques tels le cyanure et le mercure dans le processus de production de l'or pouvaient contribuer à détruire l'être humain et l'environnement. Si certains pays de la CEMAC sont beaucoup plus avancés que d'autres dans la réflexion pour mettre fin à ces pratiques nocives, le défi reste le

même pour tous à savoir: mettre en place des mécanismes visant à protéger les femmes et les enfants sur les sites miniers, et les inclure explicitement dans les codes miniers.

Ce constat a poussé les participants à réfléchir davantage sur les pistes et perspectives visant à améliorer le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle. Entre autre solutions adaptées aux spécificités de chaque pays de la zone CEMAC, ils ont relevé la nécessité d'élaborer des politiques spécifiques pour la gestion de l'EMAPE ; la nécessité de délimiter des zones dédiées à l'EMAPE ; la nécessité de développer et vulgariser des techniques



d'exploitation plus soucieuses de l'environnement; la nécessité de mettre en place des politiques de création de l'emploi pour les sites miniers.

Des initiatives telles que Fairtrade et Fairmined, qui visent à assurer que les mineurs tirent une meilleure ou juste rémunération de leur labeur (prix des minerais extraits), et qui ont fait leurs preuves dans d'autres contextes, pourraient être bénéfiques en zone CEMAC si elles y étaient appliquées.

Cette session de formation a également couvert les aspects de la gouvernance de l'EMAPE avec un accent particulier sur l'organisation et les systèmes de protection et d'assurance contre les risques d'accidents. Les bonnes pratiques vécues par exemple au Mali, en Tanzanie, au Pérou ou au Venezuela ont permis d'édifier les participants.

On a par ailleurs noté que les pays comme la RCA et le Cameroun disposent de structures d'encadrement de l'EMAPE. Celles-ci (SAESSCAM, CAPAM) permettent d'assurer une certaine proximité entre l'administration publique et les artisans miniers ce, pour mieux contenir les impacts négatifs de la

pratique de l'exploitation minière. Toutefois, ont reconnu leurs responsables, le mandat de ces structures a tendance à se limiter à la collecte des taxes minières. Au vu de cette limite, M. Mforifoum a suggéré aux participants d'encourager la mise en place et l'organisation des coopératives d'artisans miniers en Zone CEMAC conformément à l'application de l'acte uniforme OHADA sur les coopératives, et de mieux structurer

les interventions en matière d'accompagnement, de formation et d'organisation des coopératives dans les pays CEMAC.

La 5^{ème} session de formation de l'Académie des Industries extractives de la CEMAC tenue à Douala du 23 au 26 novembre 2015 s'est achevée sur un brin d'espoir : celui de la finalisation de l'ébauche du code minier de la Zone CEMAC dans un avenir proche.

Recommandations générales à l'endroit des États membres de la CEMAC:

1. *Mise en place d'un cadre formel de rencontre des Administration en charge du Suivi des ASM de la Sous-région CEMAC ;*
2. *Assurer une place plus importante de l'ASM dans le Code Minier CEMAC ;*
 - *Harmoniser la définition de l'ASM ;*
 - *Définir la coopération entre les pays de la sous-région CEMAC relative à la traçabilité des substances précieuses issues de l'Artisanat ;*
3. *Mise en place de mécanismes de traçabilité dans la sous-région CEMAC ;*
4. *Mise en place d'une structure de certification des produits issus de l'EMAPE dans chaque pays de la sous-région en fonction de la zone d'extraction.*

Edition

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège: Bonn Eschborn, Allemagne
www.giz.de - Email: infos@giz.de

Coordination

Projet REMAP-CEMAC - BP: 7814, Yaoundé Cameroun
Tel: +237 222 20 75 39 - www.remap-cesmac.org
Email: remap@giz.de

Ont collaboré à cette édition

Uwe Michael NEUMANN (Conseiller Technique Principal)
Kabongo MBUYI (Conseillère Technique)
Mireille Atangana (Chargée de Programme)
Mireille Tchiako (Consultante)

DANS NOTRE PROCHAINE EDITION

- Actualités du RACIE-CEMAC
- Atelier de planification annuelle du Projet REMAP
- Kickoff meeting : Etude sur le genre en Zone CEMAC
- Dernières nouvelles sur la gestion des connaissances à la Commission de la CEMAC.

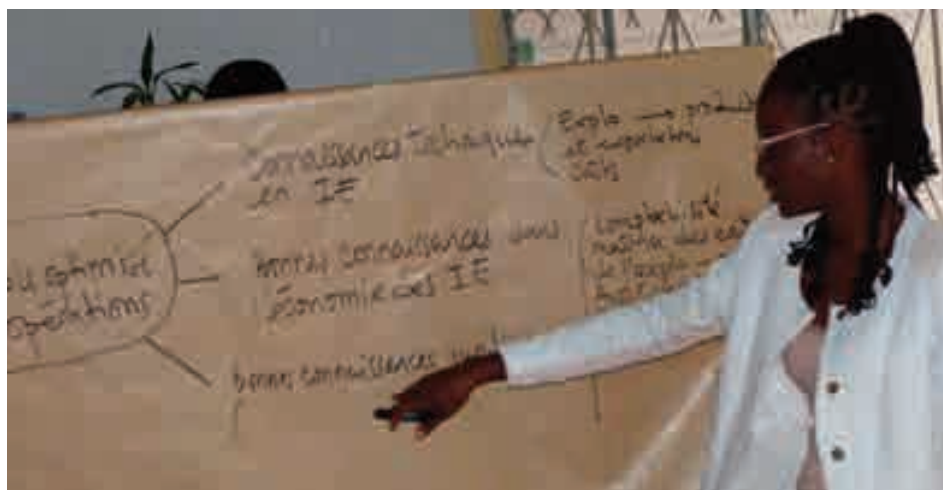


MODULES DE FORMATION SUR LA FISCALITÉ DES INDUSTRIES EXTRACTIVES: LE RECADRAGE EST EFFECTIF

Une dizaine d'experts des Etats membres de la CEMAC s'est réunie du 21 au 23 octobre 2015 à Yaoundé à l'effet de plancher sur le sujet et d'en élaborer les premières moutures.

La restitution des résultats obtenus à l'issue de ces travaux d'intenses réflexions a donné lieu à une rencontre consécutive à Yaoundé, avec cette fois autour de la table, les responsables du Projet REMAP, de la Commission de la CEMAC et de l'Académie des Industries Extractives (AIE). C'était du 16 au 18 novembre 2015.

Toutes ces différentes parties prenantes ont voulu ainsi s'assurer de la pertinence du contenu des modules de formation en fiscalité des IE. Ainsi, la restitution leur a permis de connaître les besoins de formation les plus pressants en fiscalité des IE (sur l'ensemble de la chaîne des valeurs); de disposer des orientations techniques sur les approches, méthodes et outils devant être adoptés pour l'organisation (modalités de sélection, volume, horaire, etc.) et l'enseignement effectif des modules (agencement des modules, types de formation, effectif par session, etc.); d'acquiescer d'amples orientations pour l'évaluation des offres de



formation en fiscalité des industries extractives; et de disposer d'un chronogramme définissant les étapes et les périodes d'organisation des sessions sur la fiscalité des IE.

S'il faut reconnaître que les activités de renforcement des compétences, de discussion et de promotion de la gouvernance organisées jusqu'ici par l'Académie ont le mérite d'avoir outillé davantage de fonctionnaires et administration des pays membres, elles ont aussi mis en évidence la nécessité de procéder à des ajustements.

Ceux-ci concernent notamment le besoin d'intégrer les questions propres à chaque Etat, la garantie de la réalisation des objectifs spécifiques et la nécessité de tenir compte des particularités des groupes cibles (adultes et décideurs) dans l'élaboration des modules.

D'où l'initiative de tenir ces deux ateliers techniques sur le cadrage et montage des modules sur la fiscalité minière et pétrolière, dont la pertinence a été rehaussée par la participation des cadres des Ministères des Mines/Hydrocarbures, des Finances et de l'Economie (Directions Générales des impôts et des trésors), des OSC membres des Comités ITIE en Zone CEMAC, et des membres du Réseau de l'Académie des Industries Extractives.

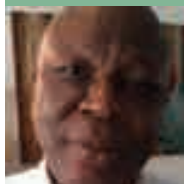
Rendez-vous a été pris pour la phase pratique, dans le cadre des prochaines sessions de formation de l'Académie.



REACTIONS

AU TERME DE CES DEUX ATELIERS, PENSEZ-VOUS QUE LES OBJECTIFS FIXÉS ONT ÉTÉ ATTEINTS?

Jean Claude MOUTOU, membre de l'ITIE Congo Brazzaville



C'était ma première participation en tant que concepteur de modules. Je pense que le premier atelier, qui a mis les bases fondamentales de l'élaboration des schémas

de formation a été vraiment conséquent. L'apport des experts pendant le 2^{ème} atelier n'a donc pas changé significativement le premier travail, mais il l'a enrichi. Et donc par rapport à cela, je pense que les objectifs ont été atteints. Nous espérons maintenant que ces formations, quand elles seront dispensées, auront une répercussion réelle sur la pratique. Parce qu'en tenant compte de ma petite expérience dans l'administration des hydrocarbures du Congo, nous avons la culture des formations et ne pratiquons pas assez ce que nous en apprenons. Nous espérons vivement que grâce à la bonne coopération entre la GIZ et la CEMAC cette formation puisse avoir un effet réel sur la pratique de la fiscalité au niveau des différentes administrations de nos pays.

Mme Sheyi Sandra Satisse, Directrice du cadastre minier et des affaires économiques du Ministère des mines du Gabon



L'objectif principal de cette session était la finalisation et la validation des modules qui ont été définis par l'équipe précédente qui

a pris part à leur élaboration. Au regard des profils définis et le type de formation suggéré, je dirais pour ma part que les objectifs ont été atteints. Les débats ont été longs et des échanges fructueux sur ces questions. Parce qu'il s'agissait essentiellement d'une formation générale pour les agents d'administration qui n'ont pas une expérience professionnelle avérée dans le secteur de la fiscalité, et une formation spécialisée pour ceux-là qui ont des diplômes en fiscalité, qui pratiquent déjà la fiscalité dans leurs activités quotidiennes et qui voudraient renforcer justement leurs connaissances.

Me Sikam Edgard, Avocat au barreau du Cameroun - spécialisé dans les droits de l'industrie extractive



J'ai participé aux deux ateliers et je crois que les objectifs ont été atteints. Il faudra maintenant coacher les personnes qui vont transmettre le savoir que nous

avons conçu. C'est le plus grand défi désormais, mais je crois que le REMAP est à même de le relever en trouvant toutes les compétences devant transmettre à tous les apprenants tous les contours, tous les rudiments, tous les arcanes de la fiscalité minière, pétrolière et gazière. Si cela n'est pas fait, si on ne trouve pas des personnes capables à même de traduire dans les faits ce qu'on aura arrêté comme programme, le travail que nous aurions fait en amont aura été vain.

PROMOTION: L'ACADÉMIE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE LA CEMAC SE VEND EN AFRIQUE DU SUD

C'était à l'occasion de la 23^{ème} édition du International Symposium on Mine Planning and Equipment Selection (MPES) qui s'est tenu du 08 au 13 novembre 2015 à Johannesburg.

C'est une délégation du Réseau d'appui à l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC composée de Dr. Jonathan Ndoutoume (Université Omar Bongo – Libreville), Dr. Gaétan-Roch Moloto (Université de Bangui) et M. Germain Salla (Institut des Matières Premières – Douala) accompagnée de M. Uwe Michael Neumann, Conseiller Technique Principal du Projet REMAP qui s'est rendue en Afrique du Sud afin d'assurer une meilleure visibilité de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC. Par ailleurs, ce déplacement a permis à l'équipe du Réseau de rassembler des informations et connaissances devant permettre d'alimenter et de renforcer les



offres de formation de l'Académie.

Au cours de cette mission riche en activités académiques (plusieurs sessions en plénière et 34 sessions thématiques), des problématiques telles que l'optimisation de l'exploitation minière, les techniques minières de

manière générale, la mécanisation et l'automatisation, les mines souterraines, la durabilité, ou encore la planification minière dans le contexte des mines souterraines artisanales ont été amplement discutées.

Au terme de la mission, des contacts ont pu être noués avec l'Université de Witwatersrand, ou l'Université d'Istanbul (Turquie). Dans les deux cas, les jalons d'une future collaboration ont été posés. Celle-ci pourrait se matérialiser à travers un partenariat de coopération scientifique entre l'AIE-CEMAC et l'Université de Witwatersrand, ou par la participation aux prochaines conférences organisées par l'Université d'Istanbul.



LES CADRES DE LA CEMAC À L'ÉCOLE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

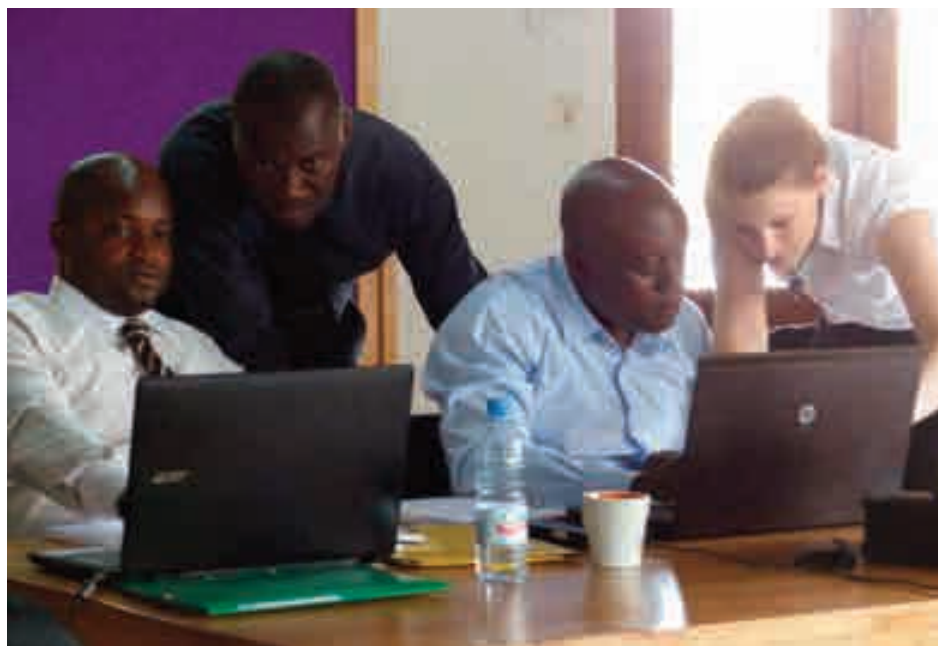
Du 15 au 22 septembre 2015, des cadres supérieurs de la Commission de la CEMAC ont participé à une formation sur la gestion des connaissances au sein de la Commission de la CEMAC.

L'objectif de la formation était de fournir au personnel de la CEMAC un accès rapide à l'ensemble des connaissances et informations traitées au sein de la Commission de la CEMAC et dans les Etats-membres. La formation, dispensée par une équipe de consultants du cabinet M2n Consulting and development basé à Vienne en Autriche, a porté sur les aspects organisationnel et informatique.

Un système informatique innovant

Le système de gestion **m2n@CEMAC**, spécialement élaboré pour les besoins de la Commission de la CEMAC, comprend un système informatique innovant permettant de faciliter la gestion des documents, de renforcer la coopération entre les différents Départements, et de mettre à la disposition de l'ensemble du personnel de la Commission de la CEMAC, les informations et connaissances nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

A terme, 75% des personnes employées au Siège de la CEMAC et dans les Représentations-pays utiliseront ce système de gestion des



connaissances, et pourront constater une amélioration significative de leur accès à des informations pertinentes dans le domaine des matières premières.

Outre la formation, le Projet REMAP a apporté son appui dans la mise à disposition d'un serveur dont les capacités techniques permettront le stockage d'une grande quantité de données. Au grand bénéfice des acteurs clés de la Commission CEMAC

La gestion des connaissances, faut-



il le rappeler, fait partie intégrante de la composante « *renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la Commission de la CEMAC* » du Projet REMAP.



PROMOTION DU GENRE: LE PROJET REMAP FAIT SON INTROSPECTION

Le projet s'arrime ainsi à l'exigence de la politique genre prônée au sein du BMZ qui préconise la conduite d'une analyse genre de chaque projet/programme de la Coopération allemande.

Comment s'assurer que les femmes et les hommes bénéficient des avantages égaux au sein du Projet REMAP et dans son environnement partenarial, notamment au sein de la Commission de la CEMAC ? Pour le savoir, les responsables ont recruté une consultante qui a procédé à l'analyse genre du Projet durant la période de novembre 2015 à février 2016.

Cette première analyse « genre » a permis de faire le constat d'une présence transversale de la question du genre dans le cadre logique du Projet REMAP. En effet, sur les 12 indicateurs principaux et secondaires du Projet, cinq formulent de manière spécifique la nécessité de promouvoir davantage l'égalité des genres dans le contexte du Projet, tandis que les sept autres intègrent la question de manière implicite. C'est donc dire que le genre est tout à fait présent dans la conception et



l'esprit du Projet REMAP.

Au-delà de cette réalité écrite, un défi majeur reste cependant à relever : celui de la promotion du genre dans un environnement à prédominance masculine, tant au niveau du partenaire institutionnel, qu'à la base auprès des partenaires «secondaires»

(entreprises et institutions du secteur minier, ou de la Société Civile). Car il faut le dire pour le déplorer, l'environnement partenarial du Projet accorde en réalité une importance très modeste à la question de l'égalité des genres.

Les résultats de l'analyse genre permettront à coup sûr au Projet REMAP de disposer désormais d'informations et de données précises, utiles pour mieux orienter son appui aux partenaires, et de mesurer les changements en matière de promotion du genre tout au long de la phase en cours. Par ailleurs, le Projet devra redoubler d'efforts dans le sens d'un plaidoyer continu et d'une sensibilisation véritable sur la thématique du genre au sein de son environnement.



REDYNAMISATION: LE RACIE-CEMAC ÉVALUE SES ACTIVITÉS

Le sujet était au centre de la 7^{ème} rencontre du Réseau d'Appui et de Recherche à l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC (RACIE-CEMAC) tenue en décembre dernier à Douala.

Pour entamer l'année 2016 sous de bons auspices, le RACIE-CEMAC a décidé de marquer un temps d'arrêt, le temps d'évaluer les activités de l'année 2015 et planifier celles de 2016. A cet effet, trois sujets ont guidé la réflexion des membres notamment l'appui technique, la mise à disposition des ressources humaines et la recherche et transfert des connaissances.

Dans ses prérogatives, le RACIE-CEMAC avait pour mission l'accompagnement technique de différentes instances et institutions de la CEMAC, sur la thématique des industries extractives.

Si certaines cibles ont été touchées, Organisations de la Société Civile (OSC), acteurs de la gouvernance du secteur, parlementaires, les responsables du Réseau s'accordent à dire que l'activité devrait être améliorée notamment en faisant appel à toutes les institutions membres du Réseau pour y contribuer. Ceci passe par exemple par la facilitation de l'accès des membres aux manifestations scientifiques, y inclus celles organisées par des acteurs et



institutions externes.

S'agissant de la recherche et du transfert de connaissances, les membres du Réseau ont convenu de mettre sur pied une équipe chargée de faciliter la publication des résultats des activités du Réseau. Ils se sont également engagés à identifier des activités et des sources de financement qui pourront permettre l'organisation de voyages d'étude.

En outre, des ateliers de formation sur les nouvelles technologies, à l'intention des membres du Réseau, seront organisés selon un calendrier préalablement établi.

En évaluant le niveau de mise à

disposition des ressources humaines pour les activités de l'Académie, le Réseau a pu mobiliser des experts et formateurs, notamment pour la préparation et l'organisation de la conférence internationale et de la Journée scientifique de Yaoundé, ainsi que pour la rédaction des projets de textes réglementaires du RACIE. Toutefois, au-delà de l'implication individuelle de ses membres, le RACIE peine encore à créer une véritable dynamique de groupe.

Quid des Statuts ?

Malgré ces avancées, le retard accusé dans l'adoption des textes réglementaires, associé à l'indisponibilité de certains, constitue un réel frein à l'épanouissement même du Réseau. La relecture des dernières moutures des Statuts et du règlement intérieur a donc constitué un point essentiel de l'ordre du jour.

En présence de M. Gervais NGOVON, représentant la Commission de la CEMAC, des amendements ont été apportés à ces textes dont la version finale a été transmise à la Commission pour délibération pendant le prochain Conseil des Ministres.

RACIE : Perspectives 2016 ?

Dans sa planification pour l'année 2016, le RACIE a axé ses interventions sur des résultats concrets :

- Meilleur fonctionnement du Bureau Exécutif ;
- Positionnement accru du RACIE auprès des Etats Membres ;
- Amélioration de la Communication

avec la CEMAC ;

- Capitalisation des résultats du RACIE pour la recherche des financements ;
- Valorisation accrue des expertises – éventuellement à travers la présence et la participation à des conférences et ateliers ciblés
- Renforcement des capacités au sein du Réseau ;
- Disponibilité d'une stratégie et d'un plan d'autonomisation du RACIE.

